

Bordeaux – Grand Lille – Grenoble – Lyon – Marseille Provence – Nantes Saint Nazaire – Nice Côte d'Azur – Paris Ile de France – Rennes – Rouen - Strasbourg Bas Rhin - Toulouse

Communiqué de presse

Paris, 24 juin 2014

Les métropoles, accélérateurs de croissance, d'innovation et d'emploi

Dans un contexte de montée en puissance du fait métropolitain, au moment de la mise en vigueur de la loi d'affirmation des Métropoles, des projets de loi actuels sur la réforme territoriale et de l'impact du financement du pacte de responsabilité et de solidarité, 10 Présidents de Métropoles, Communautés Urbaines ou Communautés d'Agglomération et 11 Présidents de CCI Métropolitaines ont adopté ce mardi 24 juin une déclaration commune.

Objectif : affirmer leur volonté d'une véritable «alliance métropolitaine» pour accélérer la capacité d'innovation, favoriser la création de richesses et permettre un développement économique harmonieux et solidaire des territoires.

Par cette déclaration commune, liée à cette nouvelle donne, les CCI Métropolitaines et les Métropoles, Communautés Urbaines ou d'Agglomération ont voulu réaffirmer leur volonté conjointe de poursuivre et d'amplifier leur collaboration en faveur du développement économique mais aussi, d'une politique de cohésion et de solidarité territoriale, en accentuant les coopérations au profit des territoires environnants.

Unir leurs efforts pour maintenir, voire développer, la qualité des services rendus tout en maîtrisant la pression fiscale dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, tel est l'enjeu de cette alliance.

La France ne gagnera que par des Métropoles fortes et puissantes.

Cette volonté partagée passe obligatoirement par une meilleure mutualisation et contractualisation adossées à une vision commune d'une stratégie de développement territorial. Il s'agit de positionner les métropoles dans une compétition mondiale et de leur permettre d'assurer un rôle de locomotive, d'impulsion en matière d'innovation et de prise en compte de ce qui est émergent au sein de leur région, à fortiori au moment où leur périmètre est remis en chantier.

Créée en 2007, l'ACCIM (Association des CCI métropolitaines) réunit aujourd'hui 12 CCI (Bordeaux, Grand Lille, Grenoble, Lyon, Marseille Provence, Nantes Saint-Nazaire, Nice Côte d'Azur, Paris Ile de France, Rennes, Rouen, Strasbourg Bas-Rhin et Toulouse) pour promouvoir le fait métropolitain et contribuer à un meilleur positionnement économique des métropoles françaises sur l'échiquier européen.